

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 23 FEVRIER 2016

Délibération N° 16/

 $0.0 \, 1$

REÇU LÉ 26 FEV. 2016

à la Préfecture de région ACAL SGARE

CONVENTION GENERALE DE PARTENARIAT ENTRE LA SAFER LORRAINE ET L'EPFL

Le Conseil d'Administration de l'Etablissement Public Foncier de Lorraine,

Vu le décret N° 73-250 du 7 mars 1973 modifié portant création de l'Etablissement,

Vu le programme pluriannuel d'intervention 2015-2019,

Vu le rapport du Directeur Général,

Sur proposition du Président,

Approuve la convention à passer avec la SAFER Lorraine, annexée à la présente délibération,

Laisse le soin au Directeur Général de procéder, en tant que de besoin, à des adaptations mineures d'ordre rédactionnel,

VU et APPROVIEE

Pour le Préfet et par délégation Le Secrétaire Général pour les Affaires Régionaises durcpéennes

Jacques GARAU

Président du Conseil d'Administration.

Julien FREYBURGER